

Délibération n°2024-143

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
(Séance du 1<sup>er</sup> octobre 2024)

Date de convocation : 20/09/2024  
Nombre de délégués en exercice : 33  
Nombre de délégués présents : 25  
Nombre de délégués votants : 30

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le mardi 1<sup>er</sup> octobre 2024 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

**Présents titulaires** : M. AUSSANT Claude, M. BARBAN Jean-Louis, Mme BERGES Isabelle, M. BEROT-LARTIGUE Michel, Mme BLANCHET Anne, M. BONNEMASON Bernard, M. CARRERE Jean-Bernard, M. CARREY Daniel, M. CASAUBON Jean Paul, Mme CASSOU Sylvie, M. DAGUERRE Robert, M. DESSEIN Michaël, M. ESQUER Philippe, M. GABASTON Jean-Pierre, M. PINOUT Bernard représente M. GARROCQ Jean-Pierre, M. LABERNADIE Patrick, M. LOUSTAU Christian, M. MARTIN Fernand, Mme MOULAT Monique, M. PARIS Rémi, Mme POUEYMIROU-BOUCHET Nadège, M. REGNIER Jean-François, M. SANZ Alain, M. SASSOUBRE Guy, M. VISSE Bernard

**Absents ou excusés** : Mme BARRAQUE Anne-Marie, M. CACHELOU Yoann, M. CASADEBAIG Robert, Mme CLAVIER Hélène, Mme LAHOURATATE Nicole, M. LEGLISE Vincent, M. MONGAUGÉ Jean-Luc, Mme MOURTEROT Josiane

**Pouvoirs** : Mme BARRAQUE Anne-Marie donne pouvoir à M. LABERNADIE Patrick  
M. CASADEBAIG Robert donne pouvoir à Mme CASSOU Sylvie  
Mme LAHOURATATE Nicole donne pouvoir à M. BEROT-LARTIGUE Michel  
M. MONGAUGÉ Jean-Luc donne pouvoir à M. DESSEIN Michaël  
Mme MOURTEROT Josiane donne pouvoir à M. AUSSANT Claude

**Secrétaire de séance** : M. DESSEIN Michaël

**OBJET** : BUDGET LAPRADE – DM 2024-3

**RAPPORTEUR** : Fernand MARTIN, Vice-Président

Par délibération n°2024/28 en date du 15 février 2024, le budget primitif du budget autonome Laprade a été approuvé. Ce dernier a été modifié par deux décisions modificatives (délibération n°2024-82 en date du 06 juin 2024 ainsi que délibération n°2024-110 du 18 juillet 2024).

Aujourd'hui, il convient de réajuster les autorisations budgétaires pour prévoir des crédits nécessaires à la réalisation des travaux correspondant à la phase 4 (interventions électriques FABLAB (962 €), relamping dans le local des services techniques (8 554 €), mise en œuvre du SSI et création d'une issue de secours (30 000 €) et enveloppe de 10 000 € pour divers imprévus.

**Projet de décision modificative N°2024-3**

Fonctionnement			
Article (chapitre) - Opération	Montant	Article (chapitre) - Opération	Montant
	0,00 €		0,00 €
Investissement			
Dépenses		Recettes	
Article (chapitre) - Opération	Montant	Article (chapitre) - Opération	Montant
1687 (16) - Autres dettes	-49 516,00 €		
2313 (opération 14) - Constructions	49 516,00 €		
	0,00 €		0,00 €

Le rapport entendu, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**,

**ADOpte** le présent rapport ;

**APPROUVER** la décision modificative n°3 du budget autonome « Espace Laprade ».

Le Président,

Jean-Paul CASAUBON

